



Commission Sportive Jeunes Championnats Féminins et Masculins

Illzach, le 28 janvier 2022

Objet : Calendriers Provisoires / Cycle Retour 2021/2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 13 de nos Règlements de District, nous vous transmettons, ci-joint, le calendrier provisoire de la phase « retour ». Il vous est donné la possibilité de modifier l'horaire des rencontres programmées à domicile, sans accord de l'adversaire, en respectant bien entendu les créneaux autorisés :

- Samedi après-midi entre 13h30 et 18h,
- Dimanche matin à partir de 10h dès la catégorie des U15,
- Au mercredi précédent entre 13h45 et 19h ou suivant selon des créneaux horaires tenant compte de la disponibilité des enfants par rapport à la catégorie d'âge,
- Les plateaux des U7 et des U9 « matin », ainsi que les plateaux ou rencontres U11, pourront également être avancés au samedi matin entre 10h00 et 10h30.

Attention ces calendriers sont provisoires !

Il vous appartient de les retourner après y avoir apposé vos modifications en rouge pour le **Vendredi 11 Février, délai de rigueur, à l'adresse : competitions@alsace.fff.fr**

Au-delà de cette date, en cas de non-retour, nous considérerons que vous ne souhaitez apporter aucun changement aux horaires indiqués au calendrier joint à la présente.

① Nous attirons votre attention sur le fait que les groupes et calendriers U11 seront communiqués ultérieurement. Lors de vos modifications d'horaires, nous vous invitons donc à prendre en compte le rajout des rencontres U11 à venir, qui seront fixées par défaut à 13h30.

Concernant les indisponibilités que vous avez pu exprimer lors de vos engagements, la Commission Sportive a tenté de tenir compte, au mieux, de ces doléances. En cas de modification supplémentaire, il vous appartient de recueillir l'accord de votre adversaire afin de modifier les rencontres concernées en respectant les délais prévus par les RD. Si aucun terrain d'entente n'est trouvé, nous vous invitons à saisir la Commission Sportive compétente qui tranchera après étude de votre demande.

En vertu de l'article 13 des RD, les modifications concernant les rencontres de la dernière journée de championnat restent soumises à validation par la commission sportive. Cette dernière étudiera les ultérieurement différents cas et statuera en fonction des enjeux sportifs.

Vous souhaitant que la reprise footballistique se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Le Président,
Roland Mehn

Les Vice-Présidents,
André Bohn & Jean-Pierre Wagner